



4. Activités prévues en novembre

4.1 Séance d'orientation (deuxième partie) pour les nouveaux membres des GE

Une séance d'orientation a lieu à l'automne pour les nouveaux membres des GE. Les présidents des GE et les administrateurs de programme y participent. Le but de la séance est de communiquer aux nouveaux membres les politiques importantes du CRSNG et les pratiques du GE afin de les préparer au concours, et de leur donner la possibilité de poser des questions. L'administrateur de programme et le président du GE présentent de l'information sur les sujets suivants :

- **Période d'évaluation du concours** – Un aperçu de l'horaire de la période d'évaluation du concours de subventions à la découverte, accompagné d'information sur les responsabilités des membres des GE à différents points de la période. En outre, on donnera une explication du rôle des administrateurs de programme, des adjoints de programme et des présidents des GE.
- **Conflits d'intérêts** – Les lignes directrices du CRSNG sur les conflits d'intérêts, et des conseils sur la façon d'éviter des situations pouvant donner lieu à des conflits d'intérêts.
- **Confidentialité** – Les sujets que les membres peuvent et ne peuvent pas aborder pendant leur mandat comme membre d'un GE au cours d'interactions non officielles.
- **Programme de subventions à la découverte et processus d'évaluation** – Un aperçu des critères et des procédures d'évaluation, y compris ce qu'on doit s'attendre à trouver dans les diverses sections d'une demande de subvention à la découverte et du formulaire de renseignements personnels; l'utilisation des rapports d'examineurs et la préparation des messages aux candidats.
- **Exercice d'ajustement** – La simulation de l'évaluation de demandes choisies par les présidents de section. L'objectif de cet exercice est de permettre aux membres de se familiariser avec le processus de concours et indicateurs de mérite des demandes de subvention à la découverte afin qu'ils s'entendent sur l'interprétation et l'utilisation de l'échelle de notation.
- **Charge de travail et organisation des activités d'évaluation** – Le volume de documents à examiner est impressionnant. Vous pourrez gagner beaucoup de temps et vous épargner bien des soucis en adoptant une méthode de traitement efficace. Les présidents de groupe et de section peuvent donner des conseils aux membres à cet égard.

4.2 Assignation des demandes aux GE

4.2.1 Principes généraux

Au départ, les demandes sont assignées à un GE en fonction des renseignements fournis dans le formulaire 180 présenté par le candidat. Les administrateurs de programme et les membres cernent les cas où il faut consulter la demande complète (c'est-à-dire les formulaires 100 et 101) pour l'assigner à un GE. On discute de ces cas avec les présidents de section pendant la réunion du comité directeur. Chaque membre est chargé d'évaluer les demandes qui lui sont assignées.

Faux	Vrai
Les candidats présentent leur demande à un GE.	Les candidats présentent leur demande au CRSNG. Dans le cadre du processus de présentation d'une demande, ils indiquent quel GE, à leur avis, est le mieux placé pour évaluer leur demande. Le CRSNG assigne les demandes aux GE en consultation avec les membres, les présidents de section et les présidents de groupe. Les demandes sont assignées au GE qui peut assurer le meilleur examen par les pairs.
Un GE doit évaluer les demandes d'après leur importance pour la discipline qui relève du GE.	Un évaluateur doit évaluer une demande en fonction de son mérite en SNG.
Un GE peut rejeter une demande qui ne se rapporte pas au domaine principal de sa discipline.	Un membre doit informer le CRSNG s'il croit qu'une demande lui a été confiée à tort ou devrait faire l'objet d'une évaluation conjointe.

4.2.2 Réunion du comité directeur

Une réunion des présidents de groupe et des présidents de section a lieu à l'automne, généralement en même temps que la deuxième séance d'orientation. Les objectifs de cette rencontre sont :

- **de s'assurer que les demandes sont assignées.** Les présidents de section déterminent si une évaluation conjointe est nécessaire, et, le cas échéant, déterminent les membres des GE qui y participeront. Les présidents de section entérinent les assignations établies par les administrateurs de programme.

- **de discuter de politiques et de procédures.** Les présidents de section obtiennent des renseignements sur les politiques et les procédures qui les aideront à donner des conseils aux membres pendant l'exercice d'ajustement et le concours. Il faut s'assurer que les indicateurs de mérite sont utilisés de manière uniforme au cours de l'évaluation des demandes et veiller à ce que les politiques soient mises en œuvre de manière uniforme dans toutes les sections.

4.2.3 Identification tardive des demandes mal assignées

Il faut porter immédiatement à l'attention de l'administrateur de programme tout problème relatif à l'assignation des demandes. Il vaut mieux signaler ces problèmes tôt, et même au début de la période des réunions d'évaluation du concours plutôt que de les découvrir plus tard au cours des réunions d'évaluation. L'identification rapide d'une assignation inadéquate permet une évaluation juste et approfondie.

4.2.4 Demandes incomplètes

Il incombe au candidat de fournir suffisamment de renseignements en tenant compte des critères de sélection afin de permettre une évaluation par les pairs. Si le personnel du CRSNG détermine en consultation avec le président du GE que les renseignements fournis ne sont pas suffisants, le CRSNG peut retirer la demande du concours.

4.3 Assignation d'évaluateurs pour les demandes de subvention d'outils et instruments de recherche

Les demandes de subvention d'outils et d'instruments de recherche (OIR) sont évaluées de différentes façons selon le type et le nombre de demandes et les pratiques de chaque GE. Les critères de sélection sont les mêmes quel que soit le processus d'évaluation utilisé. Dans certains cas, le GE peut former une section qui évaluera toutes les demandes de subvention d'OIR au nom du GE. Dans d'autres GE, les demandes sont assignées à des membres du GE selon leur domaine de compétence. Tous les membres participent aux délibérations. Normalement, chaque GE établit un classement des demandes, et le nombre de subventions recommandées dépend du budget qui est disponible chaque année.

L'administrateur de programme informera les membres sur la procédure et expliquera le rôle de chaque participant. On demande aux membres d'évaluer des demandes de subvention d'OIR et de présenter des notes, des classements ou des recommandations concernant un financement partiel avant les réunions d'évaluation du concours.

La [section 7](#) renferme une description détaillée de l'évaluation des demandes de subvention d'OIR.